Reçu le 20/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/10/2023	
En exercice :	33		
Présents :	29	Affichage de la convocation : 10/10/2023	
Pouvoirs:	04		
Votants:	33	Affichage du compte rendu : 20/10/2023	

<u>Présents</u>: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM (arrivé à 20h47), Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à 20h51), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.

Absents ayant remis pouvoir:

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD

Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU

M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

Absents ou excusés :

NEANT

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

Les missions du SIAHVY sont :

Assainissement Collectif

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Elimination des boues produites,
- Contrôle de raccordement,
- Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.

Assainissement Non-Collectif

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations. Prestations déléguées au bureau d'études SEDic / SUEZ Eau France :

Diagnostic initial des installations,

Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20231016-20231016com03-AU

Recu le 20/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30

- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres,
- La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- La réalisation d'analyses,
- Réalisations des contrôles règlementaires lors des cessions immobilières.
 Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif - Année 2022 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

2 0 OCT. 2023 et de la publication en mairie le

2 0 OCT. 2023 La secrétaire Béatrice DUMORTIER Pour copie certifiée conforme Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN